

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 91 (1982)
Heft: 2

Artikel: Ouverture de cinq centres d'hébergement provisoires en Suisse romande
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-549297>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ouverture de cinq centres d'hébergement provisoires en Suisse romande

Compte tenu de l'afflux important de réfugiés en Suisse romande, l'Office fédéral de la police a décidé l'ouverture de cinq centres d'accueil dans les cantons de Vaud et de Genève, cantons où arrivent presque tous les réfugiés demandant l'asile en Suisse romande. Ces centres dont le fonctionnement a été confié à la Croix-Rouge suisse, sont les suivants: Satigny pour les réfugiés de l'Europe de l'Est et du Proche-Orient, Bex pour les réfugiés africains, Villeneuve pour les réfugiés d'Amérique du Sud, Crissier et Vidy pour les réfugiés demandant l'asile spécifiquement dans le canton de Vaud. Ces centres, installés pour une durée provisoire de six à huit mois, ont diverses fonctions: d'une part accueillir des gens qui ont dû fuir leur pays pour des raisons politiques, d'autre part favoriser leur intégration dans leur pays d'accueil.

Quatre cents personnes environ pourront être prises en charge sous la responsabilité de la Croix-Rouge.

Sur la base d'un mandat que lui a confié l'Office fédéral de la police et afin de décharger les autorités cantonales, la Croix-Rouge suisse vient d'ouvrir au mois de janvier 1982, dans les cantons de Genève et de Vaud, cinq centres provisoires d'hébergement en mesure de recevoir 350 requérants d'asile. L'exécution de ce mandat ne concerne pas cependant les tâches que la Croix-Rouge accomplit en tant qu'œuvre d'entraide au sens de la loi sur l'asile (assistance des réfugiés ayant obtenu l'asile). Ces centres peuvent accueillir chacun entre 60 et 80 personnes et sont en première ligne

destinés à des requérants d'asile de différentes nationalités nouvellement arrivés.

Le nombre des requérants d'asile ne cesse d'augmenter

Ces dernières années, le nombre des requérants d'asile n'a cessé d'augmenter. Pour les cantons de Genève et de Vaud, la situation est devenue alarmante en raison des problèmes insolubles posés par les réfugiés. Entre le 1er juillet et le 30 novembre 1981, 517 adultes ont demandé l'asile dans le canton de Genève et 322 dans le canton de Vaud. Alors que 60% d'entre eux sont de «nouveaux réfugiés» venant de pays du tiers monde, dont l'intégration pose des problèmes sociaux et culturels particuliers, 40% sont «d'anciens réfugiés» originaires de pays de l'Est.

Les villes de Genève et Lausanne attirent tout particulièrement les réfugiés (ainsi que des requérants d'asile abusifs!) provenant en premier lieu du tiers monde. A titre de comparaison, relevons que pendant la même période, le canton de Fribourg a reçu 31 demandes d'asile, celui de Neuchâtel 4, celui du Valais 1; le canton du Jura, quant à lui, n'en a enregistré aucune.

Autorités surchargées

Les dossiers en suspens s'accumulent auprès des autorités cantonales et fédérales qui doivent traiter les demandes d'asile. 1600 dossiers concernant 2000 personnes n'ont pu, à ce jour, être traités.

Les prescriptions légales imposent un examen approfondi de chaque cas, avec possibilités de recours. Plus longue est la procédure de l'octroi d'asile, plus lourde est la charge que doivent supporter les services sociaux des cantons. Vu la précarité du marché des logements, le placement des requérants d'asile entraîne des frais toujours plus élevés. Cette situation provoque de plus en plus d'incompréhension parmi la population et risque d'ébranler les bases d'une pratique libérale de l'asile.

Centres provisoires d'hébergement pour requérants d'asile

Cet état de choses a incité l'Office

Cours de français dispensés à des réfugiés hongrois au centre de Crissier.



fédéral de police à charger la Croix-Rouge suisse d'ouvrir des centres provisoires d'hébergement pour requérants d'asile. La mise en service de ces centres représente une partie d'un programme général des autorités fédérales visant, entre autres, à accélérer la liquidation des cas pendants. La Croix-Rouge suisse a pu trouver des locaux appropriés, pouvant accueillir chacun entre 60 et 80 personnes, dans les communes de Lausanne, Crissier, Villeneuve, Bex et Satigny. Chaque centre est dirigé par une équipe de cinq ou six travailleurs sociaux.

La conception des centres

Les centres provisoires d'hébergement reçoivent des requérants d'asile arrivant nouvellement dans les cantons de Genève et de Vaud. Sans être ni des hôtels, ni des pensions, ils garantissent un accueil individuel. Leurs hôtes bénéficient de conditions de logements simples et provisoires. Ils y sont nourris, entretenus et perçoivent un petit argent de poche. Ils sont tenus de participer à l'entretien de la maison. Ils bénéficient des conseils et de l'aide nécessaires pour trouver rapidement un emploi qui leur permette d'être occupés de manière judicieuse et de bénéficier d'un revenu. Les réfugiés qui disposeront de telles ressources acquitteront le prix de leur pension.

Les requérants d'asile qui se seront rendus indépendants sur le plan financier et auront eux-mêmes trouvé un logement pourront quitter les centres. A l'exception des cours de langue qui sont donnés aux personnes ne disposant pas de ressources propres, il ne leur sera pas fourni d'aide d'intégration à long terme. Le réfugié qui aura obtenu l'asile devra quitter le centre et son séjour ne devra en aucun cas excéder six mois.

L'ouverture de ces centres provisoires d'hébergement représente une importante contribution à la solution du problème que posent actuellement les réfugiés en Suisse romande. Le mandat confié à la Croix-Rouge suisse par l'Office fédéral de police est pour l'instant limité à 6 à 8 mois. La poursuite de leur exploitation et le problème de leurs répondants dépendront de l'évolution de la situation en 1982.

Ouverture du centre MUPATO à Bex



Le bâtiment de l'ancien institut Aescher (fréquenté autrefois par des jeunes gens de bonnes familles juives), désaffecté depuis plusieurs années, a été récemment acheté par M. Cadosh, qui l'a rapidement transformé et rénové pour permettre l'ouverture d'un centre géré par la Croix-Rouge. Loué par celle-ci pour une durée de six mois, ce centre revit sous le nom de Mupato, abritant désormais de jeunes requérants d'asile africains.

Le 6 janvier dernier, l'un des cinq centres romands d'hébergement pour «requérants d'asile» s'est ouvert à Bex. Rebaptisé centre Mupato pour la circonstance, l'ancien institut Aescher a reçu ses premiers hôtes, tous Africains. Parmi eux, quatre étudiants, un médecin, un diplômé des Beaux-Arts et un dessinateur, ex-leader de la guérilla en Erythrée. Ce centre, placé sous la responsabilité de M. Sprunger, est prêt à accueillir jusqu'à 80 réfugiés; ceux-ci ne feront que passer, dans l'attente de l'octroi (ou non) du droit d'asile.

Le rôle joué par ce centre consiste d'une part à accueillir des gens qui ont dû fuir leur pays pour des raisons politi-

ques, d'autre part à favoriser leur intégration dans leur pays d'accueil. Tout est prévu pour une intégration rapide; c'est ainsi qu'à Bex, les réfugiés doivent consacrer quatre heures par jour à l'apprentissage de la langue française (2 heures le matin avec un professeur, 2 heures de répétition l'après-midi avec des bénévoles; on a choisi la méthode d'enseignement Cappel qui permet d'apprendre la langue sans recourir à la langue originale). En outre ils sont aidés dans les diverses démarches qu'ils ont à accomplir et renseignés aussi bien sur les possibilités professionnelles que sur les us et coutumes du pays. Pour cela, une équipe de huit personnes se tient à leur disposition en permanence. Elle est composée:

- d'un responsable (M. Sprunger)
- d'un assistant social qui s'occupe des problèmes de santé, des rela-